



# COUVRE FEU à compter du 15 Décembre 2020

## Entre 20H et 6H, sauf 24 Décembre

Document établi le 15/12/2020 - Mesures gouvernementales susceptibles d'évoluer au jour le jour selon l'évolution de la situation sanitaire.

Des attestations de déplacements sont disponibles à l'accueil de la Mairie

### PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Dans l'espace public à partir de 11 ans (6 ans à l'école)  
Sauf personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical, personnes pratiquant une activité physique ou sportive, usagers circulant à l'intérieur des véhicules à moteur, conducteurs de 2 roues motorisés avec visière baissée

DEPLACEMENTS	De 6H à 20H (Hors horaires couvre-feu)	AUTORISES Sans attestations de déplacements Sans limites géographiques Limiter au maximum les déplacements inutiles
	De 20 H à 6 H (Horaires couvre-feu)	NON AUTORISES Sauf 24 Décembre  TOLERANCE pour raisons médicales ou professionnelles, motifs familiaux impérieux, accompagnement de personnes en situation de handicap, missions d'intérêt général, besoins des animaux de compagnie ATTESTATION OBLIGATOIRE
VISITES FAMILIALES ET AMICALES		AUTORISEES DE 6H à 20H Recommandation : limiter à 6 adultes
PROMENADES		AUTORISEES DE 6H à 20H Rassemblements sur la voie publique limités à 6 personnes maxi
EGLISE		OUVERT Deux sièges libres entre chaque personne ou entité familiale, 1 rangée sur 2
MAIRIE / AGENCE POSTALE		OUVERT
COMMERCES / PROFESSIONS LIBERALES		OUVERT
BARS / RESTAURANT		FERMES
EPHAD LES BRUYERES		VISITES AUTORISEES Protocole sanitaire renforcé
TRANSPORT SOLIDAIRE		SERVICE ACTIF
ECOLE ST RAPHAEL RESTAURANT SCOLAIRE		OUVERT Protocole sanitaire renforcé
ACCUEIL PERISCOLAIRE COLIMACON		OUVERT Protocole sanitaire renforcé
TRANSPORT SCOLAIRE		SERVICE ASSURE
BIBLIOTHEQUE Mille et Une Pages		OUVERT EN DRIVE
SPORT INDIVIDUEL en EXTERIEUR		AUTORISE de 6 H à 20 H Groupe de 6 personnes du même foyer maximum Si pratique encadrée : 6 personnes maximum encadrement inclus
SALLES DE SPORTS / Espaces sportifs COUVERTS	Activités sportives Public MINEUR	ACTIVITES AUTORISEES de 6 H à 20 H Protocole sanitaire renforcé
	Activité sportives Public MAJEUR	ACTIVITES NON AUTORISEES
STADE / Espaces sportifs de PLEIN AIR	Activités sportives Public MINEUR	ACTIVITES AUTORISEES de 6 H à 20 H Protocole sanitaire renforcé
	Activités sportives Public MAJEUR	ACTIVITES AUTORISEES de 6 H à 20 H Sans contact
Activités ASSOCIATIVES et CULTURELLES	Public MINEUR	EN ATTENTE DE PRECISIONS
	Public MAJEUR	ACTIVITES NON AUTORISEES
REUNIONS ASSOCIATIVES		Recommandées en voie dématérialisée
CHASSE		AUTORISEE de 6 H à 20 H
PECHE		AUTORISEE de 6 H à 20 H
EVENEMENTS FESTIFS EN SALLES		NON AUTORISES
COMMUNAUTE DE COMMUNES		OUVERT
DECHETTERIE/COLLECTE ORDURES MENAGERES		SERVICE ASSURE
PISCINE		FERMEE AU PUBLIC